

# Reconnaissance au titre des calamités agricoles

## Sécheresse fourrages 2022

Zones communes sinistrées :

- Zone 1 (109 communes) : déficit fourrager : 900 UF/EVL
- Zone 2 (98 communes) : déficit fourrager : 1 008 UF/EVL
- Zone 3 (27 communes) : déficit fourrager : 977 UF/EVL

